

AXOR

GREFFE

Montréal, le 20 mai 2005

Par télécopieur : 873-2070

20 MAI 2005

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

Madame Véronique Dubois
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Avis public
Hydro-Québec Distribution
Dossier R-3569-2005

Madame,

La présente fait suite à la lettre du 11 mai dernier de M. Yves Fréchette d'Hydro-Québec nous informant qu'Hydro-Québec Distribution a déposé à la Régie de l'énergie une demande d'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité de source éolienne (appel d'offres A/O 2003-02).


Contrairement au Règlement sur les conditions et les cas où la conclusion d'un contrat d'approvisionnement par le distributeur d'électricité requiert l'approbation de la Régie de l'énergie, dans la documentation produite par Hydro-Québec Distribution, on ne trouve pas le rapport comparant les prix du contrat, de la combinaison des contrats ou de chaque contrat inclus dans la combinaison des contrats d'approvisionnement en électricité avec les prix des principaux produits disponibles dans les marchés du nord-est de l'Amérique et les coûts de transport applicables.

Le rapport de Merrimack Energy Group, Inc. qui a été rendu disponible compare la combinaison des contrats avec les produits disponibles sur le marché mais ne compare pas les prix du contrat avec les prix des principaux produits disponibles.

La comparaison illustrant les prix du contrat par rapport aux prix des principaux produits disponibles sur le marché n'a pas été présentée et elle est essentielle pour respecter les exigences de la loi.

Nous demandons que cette comparaison illustrant les prix du contrat et les produits disponibles sur le marché soit rendue disponible.

Pourriez-vous accuser réception de notre lettre et nous faire part de quelle façon ils vont répondre à notre demande.



Louis Gagnon

LG/ml